

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP1989

Edition du  
11 mars 2013

DANS CE NUMÉRO

---

**L'impasse de l'austérité** (Jean-Pierre Ghelfi)

Chômage en hausse, croissance en berne: le «blues» des électors

**Un virage énergétique difficile à négocier** (Jean-Daniel Delley)

Il faudra non seulement affronter des intérêts en place, mais aussi savoir répondre à des craintes bien concrètes

**L'impossible réglementation des (très) hauts salaires** (Jean-Pierre Ghelfi)

Pas d'illusion à se faire: ce n'est pas l'actionnariat qui freinera les rémunérations abusives

**Territoire: au chevet de la «loi du siècle»** (Raphaël Mahaim)

Retour sur l'histoire moderne d'une politique publique qui révèle toute l'importance du scrutin du 3 mars

# L'impasse de l'austérité

Chômage en hausse, croissance en berne: le «blues» des électors

Jean-Pierre Ghelfi - 07 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22939>

Les [derniers chiffres](#) du chômage publiés par Eurostat, l'Institut européen des statistiques, sont terrifiants: 26 millions de personnes dans l'Union européenne dont 19 millions dans la zone euro; 27% en Grèce, 26% en Espagne, 18% au Portugal, 14% en Irlande, 12% en Italie, 11% en France. Le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) tourne autour de 25%, soit plus du double de la moyenne de l'UE - avec des taux supérieurs à 50% en Grèce et en Espagne, et de près de 40% en Italie et au Portugal.

On a malheureusement toutes les raisons de craindre que la tendance n'est pas prête de s'inverser. La doctrine européenne dominante reste celle de la rigueur budgétaire. Les gouvernements se sont en effet engagés à réduire leurs dépenses et leur endettement. Mais la question se pose de savoir si ces engagements financiers pourront encore être tenus longtemps au plan politique.

L'électorat grec a dû être convoqué deux fois pour élire un gouvernement qui accepte de continuer de couper dans les dépenses, sans pour autant parvenir à faire entrer de nouvelles recettes. L'électorat français a élu un président le printemps dernier qui parlait autant de relance que de rigueur. L'électorat italien a

choisi des députés qui, pour les trois quarts, ne soutiennent pas une politique d'austérité. Si des élections avaient lieu maintenant en Espagne, au Portugal, en Grande-Bretagne, il est très probable que des majorités antiaustérité sortiraient des urnes. Même en Allemagne, en dépit de sa popularité personnelle, il n'est pas certain que la chancelière Angela Merkel soit confirmée cet automne.

La mauvaise humeur des populations paraît ainsi se généraliser. Il y a probablement deux raisons principales à cette évolution. L'une est liée à un sentiment d'inégalité de traitement. Beaucoup de gens sont choqués de voir que les grandes banques, qui portent une lourde responsabilité dans le déclenchement de la crise actuelle, ont presque toutes été sauvées, que pratiquement aucun banquier n'a été poursuivi et encore moins condamné, mais que le *vulgum pecus* est laissé à son sort, abandonné. Les «indignés» de partout ont de nombreux motifs de l'être. Pourquoi, en effet, les gouvernements ne soutiennent-ils pas les emplois comme ils ont soutenu les banques? L'autre raison est la perception qu'il est évident que plus les gouvernements coupent dans les dépenses et augmentent les prélèvements obligatoires, plus la situation

économique se dégrade, des emplois disparaissent et le chômage augmente.

## «C'est irresponsable»

Le cas de la Grèce est assurément particulier. Dans ce pays, durant de nombreuses années, tout le monde a triché avec les impôts, les assurances sociales et les dépenses publiques.

Mais on ne peut pas en dire autant de l'Espagne ni de l'Irlande. Avant la crise, leurs comptes publics étaient excédentaires et la proportion de la dette publique par rapport au produit intérieur brut était inférieure au plafond de 60% figurant dans le traité de Maastricht. Les comptes sont devenus déficitaires et la dette a gonflé à la suite des aides massives fournies aux banques pour éviter leur implosion. Et ce sont maintenant les populations de ces deux pays qui doivent se serrer la ceinture, enregistrant des baisses substantielles de leur niveau de vie.

Le schéma est un peu le même au Royaume-Uni et en France. L'explosion de la dette publique résulte aussi pour une bonne part des soutiens apportés aux banques, et les politiques de rigueur qui en découlent sont maintenant supportées par les ménages. L'Italie doit une bonne part de

ses malheurs à la politique velléitaire du «*cavaliere bunga bunga*» qui a beaucoup promis, mais peu tenu. Berlusconi n'a pas entrepris les réformes nécessaires pour améliorer la compétitivité de l'économie qui est en quasi-stagnation depuis la création de l'euro il y a une dizaine d'années.

Par contre-coup, le projet européen lui-même s'en trouve discrédité. Interrogé par *Le Monde* à la suite des élections italiennes et du succès du Mouvement 5 étoiles, [Dominique Reynié](#), directeur de la Fondation pour l'innovation politique, relevait que «*les dirigeants politiques refusent à l'Europe les attributs d'une puissance publique qui serait complémentaire de celle des Etats. Le budget adopté récemment en est un exemple. Cela aurait dû être un budget d'investissement et de croissance pour signifier aux Européens que l'UE avait pris la mesure de la gravité de la situation. C'est le contraire qui a été décidé [...]. C'est irresponsable.*»

La doctrine dominante de la frugalité, de la rigueur, pour tout dire de l'austérité, produit désormais des effets pervers. Ce ne sont plus seulement certains pays qui sont à la peine, c'est l'ensemble de l'Union qui s'est mise à stagner, voire qui s'installe dans la récession. A l'automne 2012, on évoquait une reprise

progressive des activités économiques au sein de l'Union européenne à partir de la deuxième moitié de cette année. Quelques mois plus tard, la reprise escomptée est reportée à 2014.

Il n'y a là rien de vraiment surprenant. On ne sort pas d'une crise financière sévère, comme celle qui a commencé en 2007, en pratiquant des politiques d'austérité. Ce que le FMI a fini par admettre l'automne dernier dans ses [Perspectives de l'économie mondiale](#) (p. 44) en reconnaissant que l'impact des politiques d'austérité sur la croissance avait été sous-estimé.

### **Confiance? Non, méfiance!**

La même observation vaut pour la Grande-Bretagne. Ce pays n'est pourtant pas dans la zone euro. Il peut laisser sa monnaie se dévaluer pour relancer ses exportations – sans succès jusqu'à présent. La politique de coupes dans les dépenses instaurée par le gouvernement conservateur devait rétablir l'équilibre des comptes publics d'abord en 2015, puis en 2016. Maintenant, ce serait plutôt 2018. Au point que même *The Economist*, qui pourtant soutient la politique suivie, écrit dans son édition de la semaine dernière que la croissance devrait devenir la priorité du ministre des

finances et de la banque centrale («*refocus on growth*»).

L'argumentation des tenants des politiques d'austérité tenait en un mot: confiance. En réduisant les déficits des finances publiques, on rassurerait les marchés financiers. Les investisseurs reprendraient confiance de sorte que la croissance reviendrait. Pourtant, on peut tourner la tête dans toutes les directions. Pas la moindre trace d'un retour de la confiance ne s'esquisse. Les entrepreneurs restent méfiants. Ils font la grève de l'investissement. Pourquoi diable, d'ailleurs, agiraient-ils autrement? La demande reste déprimée et a plutôt tendance à faiblir.

Ce n'est évidemment pas pour dire que tout est pour le mieux et que la situation des finances publiques et de la dette peuvent continuer de dériver sans qu'il finisse par en résulter des dommages. Mais cet assainissement indispensable doit intervenir lorsque la situation économique se sera améliorée et que le chômage aura nettement diminué.

Et plus l'on tardera à changer de priorités, plus la sortie du tunnel sera longue et douloureuse. Et dans quel état se retrouveront les nouvelles générations aujourd'hui sacrifiées? Et les Etats? Et la démocratie?

# Un virage énergétique difficile à négocier

Il faudra non seulement affronter des intérêts en place, mais aussi savoir répondre à des craintes bien concrètes

Jean-Daniel Delley - 07 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22962>

La catastrophe de Fukushima a précipité la décision d'abandonner l'énergie nucléaire. Une décision confirmée par une large majorité des acteurs politiques, économiques, techniques et sociaux lors de la consultation sur le projet de stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral ([DP 1986](#)).

L'abandon progressif du nucléaire serait même réalisable plus rapidement que ne le prévoit le gouvernement. Pour [Anton Gunzinger](#), professeur au département des technologies de l'information et de l'électrotechnique de l'Ecole polytechnique de Zurich, la Suisse pourrait être autarcique en énergie électrique même en hiver, sans énergie nucléaire ni centrales à gaz. A condition d'introduire une [gestion intelligente](#) de la distribution électrique, de manière à écrêter les pics de demande et stocker les surplus de production.

Techniquement, le tournant énergétique est [réalisable](#). Mais à quel prix? Au prix d'une forte récession et d'un doublement du taux de chômage, prétend [economiesuisse](#). Alors qu'Anton Gunzinger, surpris, constate que le prix de l'électricité entièrement renouvelable ne dépassera pas celui de l'électricité nucléaire et que

pour [Swisscleantech](#), l'association des entreprises actives sur le marché du développement durable, les [avantages économiques](#) que représente l'abandon du nucléaire - nouveaux emplois, réduction des coûts de la santé, innovations techniques et avantage concurrentiel sur les marchés extérieurs - compensent les coûts de l'opération. Certes, Swisscleantech prêche pour sa paroisse. Néanmoins, la plupart des nombreuses études techniques et financières sur le sujet confirment ses prévisions.

Derrière les arguments techniques et économiques brandis par les opposants à l'abandon du nucléaire et à la nouvelle politique énergétique se cache la crainte de perdre des positions acquises. Car le tournant énergétique promet de redistribuer les cartes, jusqu'ici solidement en mains des acteurs dominants du secteur. La décentralisation de la production atteint de plein fouet les entreprises qui contrôlent le marché de l'électricité. Le modèle économique de maximisation des ventes est battu en brèche par les mesures prévues pour économiser l'énergie. Et les distributeurs des énergies fossiles ne peuvent que pâtir d'une politique centrée sur les énergies renouvelables.

A quoi s'ajoute la peur de l'inconnu et la priorité donnée au court terme. Les récentes votations cantonales à Neuchâtel, à Fribourg et dans le canton de Berne sont à cet égard révélatrices. A Neuchâtel, le projet de loi sur l'énergie s'est heurté au scepticisme d'une majorité populaire, peu rassurée par l'obligation d'assainir les bâtiments et d'équiper les immeubles neufs d'installations solaires: quels coûts supportés par qui? A Fribourg, la fronde des propriétaires disposant d'un chauffage électrique - interdit à l'horizon 2025 - a également convaincu une majorité populaire de rejeter la loi sur l'énergie. Et le 3 mars dernier, le peuple bernois a sèchement refusé une initiative populaire préconisant, dès 2035, les seules énergies renouvelables pour la production électrique et le chauffage; le contre-projet qui repoussait le délai à 2043 a également échoué, mais à une faible majorité.

C'est dire que la concrétisation de la stratégie énergétique 2050 va se trouver confrontée à des oppositions diverses et à des craintes diffuses. D'où la nécessité de préciser les effets des mesures proposées en termes de coût et de bénéfice, et également la répartition des coûts (propriétaires, locataires), et de trouver des formes de soutien public qui

atténuent le choc de la transition énergétique: par exemple, en faisant progresser la charge financière des

consommateurs en proportion des économies énergétiques réalisées.

Du principe - l'abandon du

nucléaire - à une nouvelle politique énergétique centrée sur le renouvelable, le cheminement sera ardu.

## L'impossible réglementation des (très) hauts salaires

Pas d'illusion à se faire: ce n'est pas l'actionnariat qui freinera les rémunérations abusives

Jean-Pierre Ghelfi - 07 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22971>

Daniel Vasella, le président sortant de Novartis, a certainement bien malgré lui largement contribué au succès tout à fait exceptionnel de l'initiative populaire fédérale «*contre les rémunérations abusives*» dont le but proclamé, écrivait le Conseil fédéral dans son [message](#), «*est de mettre un frein aux indemnités versées à la haute direction de sociétés anonymes cotées en bourse, qui sont jugées excessives*».

Pourtant, en dépit du libellé de l'initiative et de sa large acceptation populaire, il est fort peu probable que la progression des très hauts salaires soit freinée. Désormais, selon le texte de l'initiative, «*l'assemblée générale vote chaque année la somme globale des rémunérations du conseil d'administration, de la direction et du comité consultatif*» et leurs membres ne devront plus recevoir «*ni indemnité de départ ni rémunération anticipée et ils ne peuvent plus être récompensés par des primes supplémentaires en cas d'achat et de vente d'entreprises*».

Mais, question, la clause de non-concurrence de 72 millions prévue pour Vasella (à laquelle il a fini par renoncer) est-elle assimilable à un parachute doré couvert par la notion d'indemnité de départ? Comment la législation d'application règlera-t-elle une telle «*compensation*», sans parler des autres compensations possibles pour lesquelles les entreprises trouveront à n'en pas douter de nouvelles appellations, qui ne seront ni d'arrivée ni de départ?

### Proche de l'infini

Le problème de ces très hauts salaires ne se pose pratiquement que dans les sociétés multinationales. Elles peuvent donc, cas échéant, recourir à l'une ou l'autre ou plusieurs de leurs filiales situées souvent sur les cinq continents pour décider d'octroyer des compléments de rémunération qui seraient prohibés dans un pays ou l'autre. Il nous avait été donné de lire, il y a plusieurs années de cela, le détail des compléments accordés à vie

par une grande entreprise à son PDG: appartements luxueux à Paris et New York, personnel de maison, véhicules, chauffeur, secrétariat, etc. Dans quelle catégorie faudra-t-il les ranger?

Il faut quelque naïveté pour croire que les «*grands*» patrons qui touchent des mille et des cents considèrent que leur rétribution est surfaite. A leurs yeux, la rémunération qu'ils reçoivent est la contrepartie de leurs savoirs et de leurs compétences, qu'ils considèrent probablement comme immenses. Ce n'est pas tant l'argent en tant que tel qui est important, mais la reconnaissance qu'il véhicule. L'*ego* de ces personnes doit être proche de l'infini, donc la rémunération peut tendre aussi dans cette direction.

*Le Monde* du 2 mars a procédé à un tour d'horizon international des mesures prises dans de nombreux pays pour que les actionnaires puissent voter sur les rémunérations des hauts dirigeants. Que le vote soit

consultatif ou décisionnel, qu'il intervienne *a priori* ou *a posteriori*, nulle part les rémunérations n'ont été plafonnées, et encore moins réduites. Les seuls et rares cas où des diminutions sont intervenues étaient liés aux résultats des entreprises, qui s'étaient dégradés.

Que dire du [projet](#) de plafonnement des bonus des banquiers discuté actuellement au sein de l'Union européenne, qui ne devraient pas être supérieurs au montant de la rémunération fixe? Le projet prévoit une possibilité d'aller au double de la rémunération fixe. Le gouvernement conservateur britannique ne veut évidemment pas sacrifier «sa» place financière de Londres. Pour l'amadouer, la proportion pourrait passer à 2,5 fois. Mais la conséquence prévisible est que la mesure

sera contournée par une majoration des rémunérations fixes.

### **Sans réalité économique**

Le fond du problème, déjà évoqué dans [DP 1988](#), est que la vision actuelle de l'actionnaire comme propriétaire de l'entreprise, lorsqu'elle cesse d'être une PME, n'a plus aucune réalité économique. Les actions des grandes entreprises sont détenues aux deux tiers ou aux trois quarts par des fonds de placement et des caisses de pension, anglo-saxonnes pour beaucoup, et également de plus en plus originaires des pays pétroliers ou d'Extrême-Orient. Ces organismes collecteurs d'épargne ne sont nullement préoccupés par les rémunérations souvent extravagantes des dirigeants.

Leur intérêt réside bien davantage dans les dividendes distribués et le cours des actions. Ils ne sont pas non plus prêts à prendre position contre lesdites rémunérations, car leurs destinataires sont aussi des clients, actuels ou potentiels, particulièrement intéressants.

Il ne faut donc pas se cacher la réalité. Si l'on veut remettre un peu de décence dans les rémunérations des cadres dirigeants des grandes entreprises, c'est en réalité le capitalisme actionnarial qui doit être remis en cause. Ce qui est évidemment beaucoup plus simple à dire qu'à faire! Car ce capitalisme actionnarial a montré en dépit de tous ses travers qu'il est doté d'une efficacité économique suffisante pour que tous les pays, ou presque, l'aient désormais adopté.

## **Territoire: au chevet de la «loi du siècle»**

Retour sur l'histoire moderne d'une politique publique qui révèle toute l'importance du scrutin du 3 mars

---

Raphaël Mahaim - 07 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22951>

Le peuple était appelé dimanche 3 mars au chevet de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) - la «*loi du siècle*» selon les termes utilisés dans les années 1970 par l'ancien conseiller fédéral [Kurt Furgler](#). Le diagnostic quant aux lacunes et insuffisances de la LAT de 1979 est posé depuis plusieurs années. Le souverain

a accepté le traitement préconisé par le Parlement.

L'aménagement du territoire moderne trouve son origine dans les réglementations en matière de construction, dont l'essor date du 19<sup>e</sup> siècle. L'industrialisation et la forte croissance démographique ont posé de sérieux problèmes de salubrité et de sécurité

publiques. Les villes se sont mises à adopter des prescriptions relatives aux constructions, à la protection contre les incendies et à la prévention des dangers naturels. Les premières lois cantonales sur la police des constructions ont non seulement généralisé l'exigence du permis de construire, mais aussi formalisé

l'existence du plan de zones.

Durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, l'essor économique, le développement des voies de communication et un exode rural important ont provoqué une extension anarchique de l'urbanisation. Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, la spéculation foncière a pris des proportions inquiétantes.

Les premiers appels pour un aménagement du territoire national remontent aux années 1930. Ils étaient le fait de la communauté scientifique et non d'un mouvement populaire. La figure du conseiller national radical [Armin Meili](#) est incontournable dans ce contexte. En 1933, il publie *Allgemeines über Landesplanung*, l'un des textes les plus cités de l'histoire suisse de l'aménagement du territoire. L'Exposition nationale de 1939 dont Meili est le président a été la première occasion de faire connaître ces réflexions au public.

Sur le plan politique, les interventions se sont multipliées dès les années 1940. La lutte contre les excès du libéralisme immobilier était au centre des revendications. L'initiative populaire «*contre la spéculation foncière*», déposée en 1963 notamment par le parti socialiste suisse, a joué un rôle décisif.

Le Conseil fédéral s'est opposé à l'initiative mais s'est engagé, si celle-ci était refusée, à élaborer une base constitutionnelle sur

l'aménagement du territoire. Après l'échec populaire de l'initiative en 1967, le Conseil fédéral a tenu sa promesse et soumis aux Chambres l'adoption de dispositions constitutionnelles sur le droit foncier, les ancêtres des actuels articles [75](#). et [26](#) de la Constitution fédérale. Pour rassurer les milieux immobiliers, le Conseil fédéral a proposé d'ancrer dans la Constitution non seulement l'aménagement du territoire, mais aussi la garantie de la propriété qui était jusqu'alors uniquement un droit constitutionnel non-écrit.

La nouvelle base constitutionnelle acceptée en 1969 par le peuple et les cantons autorisait enfin la Confédération à légiférer en la matière. Le chemin était toutefois encore ardu jusqu'à la première loi fédérale. Conscient des risques que pouvait présenter une période transitoire trop longue, le Conseil fédéral a proposé l'adoption d'une législation provisoire et urgente destinée à s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale. Un arrêté fédéral instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire (AFU) a été adopté par les Chambres en 1972. Il contraignait les cantons à désigner des zones à protéger et contenait une liste de zones devant obligatoirement être maintenues libres de constructions.

La première mouture de loi sur l'aménagement du territoire a été adoptée par le Parlement

en 1974. Malgré une confortable majorité parlementaire, elle a fait l'objet d'un référendum lancé par les milieux fédéralistes, regroupés notamment autour de la Ligue vaudoise, à nouveau [opposante acharnée](#) à la LAT en 2013. Le peuple a refusé la loi à une très faible majorité en 1976. Les considérations fédéralistes semblent avoir joué un rôle déterminant dans ce résultat; les opposants à la LAT 1974 lui reprochaient son caractère trop détaillé, trop technocratique et trop centralisateur, des arguments qui sonnent très familiers aujourd'hui. L'échec a rendu nécessaire une prorogation de l'AFU.

Le Parlement a remis l'ouvrage sur le métier en supprimant les dispositions les plus contestées comme celles sur la plus-value foncière ([DP 1970](#)) - qui réapparaît sous une forme atténuée dans la révision de 2013 - ou l'expropriation. La [loi fédérale sur l'aménagement du territoire](#) (LAT) a été adoptée en 1979 et n'a pas été contestée par voie référendaire. Durant la décennie qui a suivi son entrée en vigueur, l'attention des autorités fédérales et cantonales s'est concentrée sur la mise en place des nouveaux instruments: plans sectoriels fédéraux, plans directeurs cantonaux, plans d'affectation communaux conformes à la LAT, etc.

Dès le début des années 1980, le Conseil fédéral a confié à un groupe d'experts le mandat d'examiner les manquements dans la mise en œuvre de la

LAT. Ce groupe d'experts - plus connu sous le nom de commission Jagmetti, du nom du conseiller aux Etats radical qui l'a présidée - a dressé un bilan sévère et proposé en 1988 diverses modifications de la LAT analogues à celles soumises au vote. La résistance politique a été telle que le projet de révision n'a jamais dépassé le stade de la consultation.

Les études critiques quant à l'efficacité du dispositif de la LAT se sont depuis lors succédé. Le mitage du territoire et le gaspillage de la ressource sol, par nature inextensible, ont progressé de façon alarmante. Certains n'ont pas hésité à parler d'un aménagement du territoire [«en crise»](#). Pour autant, le législateur fédéral n'a jamais

procédé à une réforme législative en la matière, faute de compromis politique. Les (rares) révisions de la LAT depuis son adoption ont porté sur le régime des constructions en zone agricole et allaient dans le sens d'une flexibilisation. C'est dans ce contexte d'inaction du législateur que les organisations de protection de la nature ont fait aboutir la fameuse [«initiative pour le paysage»](#) en 2008, à laquelle le Parlement a opposé la révision de la LAT adoptée le 3 mars en guise de contre-projet indirect [\(DP 1986\)](#).

L'histoire rappelle, si besoin était, que les conceptions qui s'affrontent en matière d'aménagement du territoire reproduisent les grandes

oppositions idéologiques du siècle passé. Le fédéralisme et la défense de la propriété servent de cache-sexe [\(DP 1982\)](#) aux *lobbies* immobiliers et aux défenseurs d'une conception absolutiste de la propriété privée. Pour autant, alors que ces arguments avaient fait échouer la première LAT de 1974, ils n'ont cette fois-ci pas convaincu au-delà des frontières valaisannes, même en terre vaudoise où les milieux immobiliers et la Ligue vaudoise ont mené une campagne agressive.

S'ils avaient pu assister au vote, les pionniers de l'aménagement du territoire moderne - souvent radicaux, comme Armin Meili - se seraient certainement réjouis du succès populaire de la LAT révisée.

## Index des liens

### **L'impasse de l'austérité**

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_PUBLIC/3-01032013-BP/FR/3-01032013-BP-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-01032013-BP/FR/3-01032013-BP-FR.PDF)

[http://www.lemonde.fr/elections-italiennes/article/2013/02/27/dominique-reynie-on-assiste-a-un-delitement-des-systemes-politiques-europeens\\_1839553\\_1824859.html](http://www.lemonde.fr/elections-italiennes/article/2013/02/27/dominique-reynie-on-assiste-a-un-delitement-des-systemes-politiques-europeens_1839553_1824859.html)

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2012/02/pdf/textf.pdf>

### **Un virage énergétique difficile à négocier**

<http://www.domainepublic.ch/articles/22740>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wissen/technik/Am-teuersten-duerften-Atomkraftwerke-sein/story/12550916>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Smart\\_grid](http://fr.wikipedia.org/wiki/Smart_grid)

<http://politblog.tagesanzeiger.ch/blog/index.php/16512/es-gibt-sie-nicht-die-alternative-zu-den-alternativen/?lang=de>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Energiestrategie-2050-BIP-koennte-um-ein-Viertel-einbrechen/story/18909544>

<http://www.swisscleantech.ch/fr/>

<http://politblog.tagesanzeiger.ch/blog/index.php/16512/es-gibt-sie-nicht-die-alternative-zu-den-alternativen/?lang=de>

### **L'impossible réglementation des (très) hauts salaires**

<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2009/265.pdf>

<http://www.presseurop.eu/fr/content/article/3505701-des-bonus-qui-ne-passent-plus>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22899>

### **Territoire: au chevet de la «loi du siècle»**

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Kurt\\_Furgler#Conseiller\\_f.C3.A9d.C3.A9ral](http://fr.wikipedia.org/wiki/Kurt_Furgler#Conseiller_f.C3.A9d.C3.A9ral)

[http://de.wikipedia.org/wiki/Armin\\_Meili](http://de.wikipedia.org/wiki/Armin_Meili)

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a75.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a26.html>

[http://www.ligue-vaudoise.ch/?actu\\_id=204](http://www.ligue-vaudoise.ch/?actu_id=204)

<http://www.domainepublic.ch/articles/21641>

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/700/index.html>

<http://www.schulthess.com/verlag/detail/ISBN-9783725555734//Raumplanungsrecht-in-der-Krise?bpmlang=fr>

<http://www.initiative-pour-le-paysage.ch/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22754>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22554>